services des sapeurs-pompiers pendant l'année 1882 ;

Vote les conclusions d'un rapport de M. De[illegible], proposant l'inscription au budget de 1882 d'un crédit de 3,[illegible] fr. à l'effet de solder les dépenses effectuées à l'occasion du Concours de musique ;

Vote les conclusions d'un rapport de M. De[illegible], rejetant les propositions de M. Bonaventure-Pecqueur, entrepreneur à Roubaix et relatives à l'entretien, par abonnement, des toitures des bâtiments communaux ;

En ce qui concerne un rapport de M. Delattre, relatif à l'ouverture d'un crédit de 21,000 fr., destiné à la construction d'un égout central et des [illegible] du boulevard de Cambrai, adopte un amendement de M. Ryo, amendement tendant au rejet du crédit affecté à l'aqueduc et au maintien de celui affecté aux terrassements.

La séance est levée à 10 h. 45.

Le Secrétaire du Conseil municipal,
E. MOREAU.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 15 décembre 1882

HOMICIDE INVOLONTAIRE. — La nommée Marie Clayessens, de La Madeleine, reconnue coupable d'avoir involontairement étouffé son enfant pendant son sommeil, a été condamnée à 25 fr. d'amende.

COUR D'ASSISES DU NORD

Session extraordinaire du 4e trimestre 1882
Audience du samedi 16 décembre

ASSASSINAT

L'inculpé Durigneux, Augustin, est un vieillard de 61 ans, né à St-Souplet, près Cambrai, où il exerçait la profession de journalier.

Il résulte de l'accusation que le 22 mai dernier, vers deux heures de l'après-midi, Maria Peteux allait, selon son habitude, chercher Marianne Leblond pour se rendre à l'église. Mais elle l'appela en vain. Inquiète, elle fit prévenir son père. Quelques instants après on constatait l'assassinat de la femme Leblond.

La mort avait été déterminée par la fracture de cinq côtes du côté droit et par la congestion pulmonaire qui s'en était suivie. On ne remarquait dans l'appartement ni meubles fouillés, ni armoires ouvertes. D'ailleurs, Mme Leblond, vieille fille de 59 ans, ne passait pas pour être riche.

L'auteur du crime était entré dans la chambre de la victime par une fenêtre, dont il avait brisé un carreau et était sorti par le même endroit.

L'assassinat avait été commis dans la nuit du 21 au 22 mai et durant ce laps de temps, on n'avait vu personne pénétrer chez Marianne Leblond.

Cependant, les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur un individu qu'on avait aperçu la veille à Bousies, et qui, désigné dans le pays sous le nom de *Mendiant de St-Soupplet*, s'appelle Durigneux. Les résultats de l'information ont confirmé cette première appréciation de l'opinion publique.

Dans la journée du dimanche 21 mai, Durigneux mendiait à Bousies; il alla même frapper à la porte de Marianne Leblond. Après avoir quitté Bousies, vers 5 h. 1/2 du soir, et s'être montré à plusieurs personnes des villages de Croix, Forest et Montay, il revint brusquement sur ses pas. En passant à Neverschamps, il regagna Bousies, où, selon toutes probabilités, il est arrivé vers 11 heures; car, vers 10 h. 1/2 du soir, le garde Dandon lui a parlé près de Bois-l'Evêque, situé entre Fontaines et Bousies. Le lendemain matin, 22 mai, vers 4 heures, Durigneux arrivait à Forest, au cabaret du *Mouton Blanc*, où il demanda un verre d'eau. Il avait les traits altérés et paraissait ne s'être pas couché de la nuit.

On trouva dans la chambre de Marianne Leblond, le jour des premières constatations judiciaires, une baguette en osier, simple détail dont l'intérêt d'abord inaperçu se révéla bien vite, lorsqu'on apprit qu'elle appartenait à Durigneux, qui s'en servait la veille même du crime.

Durigneux oppose à l'accusation dont il est l'objet, des dénégations absolues et il a plusieurs fois simulé la bizarrerie d'esprit et l'incertitude de mémoire, dans le but d'échapper aux explications catégoriques qui l'eussent amené à fournir les révélations de l'instruction.

L'audience continue.

Me Keemp a été désigné d'office pour défendre Durigneux.

NORD

DOUAI. — Les catholiques de Douai marchent dans la même voie que ceux de Lille et de Roubaix.

Ils viennent d'organiser une nouvelle école libre, dans la rue des Récollets-Anglais et l'ouverture aura lieu lundi prochain 18 courant.

La direction de l'école sera confiée à des *maîtres laïques* qui ont inscrit en tête du programme, l'éducation et l'instruction religieuse qui sont bannies des écoles officielles.

— Le secrétariat de l'archevêché, en accusant réception de l'indemnité autrefois votée par le Conseil général et aujourd'hui offerte par les Comités catholiques au clergé métropolitain, a transmis une lettre de Mgr l'Archevêque où nous lisons ce qui suit :

« Puisque vous êtes l'intermédiaire obligeant de nos bienfaiteurs, soyez, je vous prie, mon interprète auprès d'eux pour leur dire combien j'apprécie la délicate attention qu'ils ont eue, cette année encore, de nous prouver que les catholiques du diocèse ne savent pas mettre de bornes à leur générosité malgré toutes les œuvres dont ils ont la charge, et combien je leur suis reconnaissant de cette nouvelle marque d'attachement donnée à leur Evêque et à son Clergé. Cette reconnaissance est partagée par MM. les Vicaires généraux, nos chers et dévoués collaborateurs, et par MM. les Chanoines auxquels vous procurez une existence honorable. Ces Messieurs et moi, nous prions Notre-Seigneur de bénir nos bienfaiteurs, et nous le prierons surtout en disant tous une messe à leur intention. De plus, il sera peut-être bon qu'ils soient avertis qu'étant les bienfaiteurs du Chapitre, ils ont par cela même leurs parts aux prières et saints sacrifices que MM. les Chanoines sont tenus d'offrir *pro benefactoribus*. »

VALENCIENNES. — Nous recevons d'un de nos correspondants particuliers, la dépêche suivante :

« Paris, 16 décembre.

» M. Pierre Legrand, ministre du commerce, a reçu une intéressante pétition des habitants de Valenciennes, qui sollicitent une loi qui soumette toutes les machines industrielles et agricoles indistinctement aux mesures préventives édictées par la loi du 19 mai 1874.

» M. Pierre Legrand a répondu que cette proposition, relative aux accidents dont les ouvriers sont victimes, se retrouvait dans les projets récents de MM. Martin Nadaud, Faure et Maret.

» En conséquence, le ministre a adressé cette pétition, qu'il trouve justifiée, à M. Martin Nadaud, président de la commission chargée d'examiner les projets de loi sur la responsabilité des patrons. »

HAZEBROUCK. — Nous avons annoncé que le contrebandier Dennes de la *Belle Hôtesse*, précédant en éclaireur d'autres contrebandiers, dans la nuit du 15 au 16 novembre, aux environs d'Aire, était tombé dans le bassin près de la porte Notre-Dame. Les recherches pour retrouver son cadavre étaient restées infructueuses quand, il y a quelques jours, un batelier vit flotter au-dessus de l'eau le corps de ce malheureux qui y avait séjourné environ trois semaines.

— Voici le texte du rapport fait au nom de la 9e commission du budget, chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet la prorogation des surtaxes sur le vin et l'alcool établies à l'octroi d'Hazebrouck (Nord), par M. Bizot de Fonteny, député :

Par délibération en date du 18 mai 1881, le Conseil municipal de la ville d'Hazebrouck (Nord) sollicitait l'autorisation de percevoir pendant cinq ans à partir du 1er janvier 1883, deux surtaxes à son octroi: la première de 6 centimes 80 par hectolitre de vin, la seconde de 14 francs par hectolitre d'alcool. Cette demande tendait à rétablir un état de choses qui a subsisté jusqu'à la fin de 1877, époque à laquelle les surtaxes [illegible] mais avec un [illegible] de 4 francs par hectolitre de vin. [illegible]

la construction d'aqueducs, la réfection de chaussées et de trottoirs, dont le devis s'élève à 200,000 francs, sont indiqués comme nécessitant le rétablissement de cette surtaxe. Il serait en effet bien difficile de recourir à l'impôt direct, les contribuables supportant déjà une imposition extraordinaire de 20 centimes jusqu'en 1906 et de 11 centimes et demi jusqu'en 1910.

Mais la situation financière de la ville d'Hazebrouck n'est pas telle qu'il soit indispensable d'aggraver, en ce moment, les charges qui pèsent sur les contribuables. Les exercices des années précédentes se sont soldés par des ex-

PAS-DE-CALAIS

— La Compagnie du chemin de fer a adressé à M. le maire de Saint-Omer, une lettre par laquelle elle annonce que la nouvelle distribution du bâtiment des voyageurs comportera l'allongement de l'avant corps central et de la marquise correspondante, de manière à avoir, pour les voyageurs, une entrée distincte de la sortie et, pour les bagages, des tables séparées à l'arrivée et au départ.

Ces travaux seront entrepris incessamment.

CALAIS. — Hier après-midi, le bassin à flot a été le théâtre d'un accident.

Un ouvrier du nom de Mangé, qui travaillait au déchargement d'un navire italien, chargé de blé, a reçu sur la tête un sac de blé qui lui a fait une blessure sérieuse.

M. Dupuy, pharmacien, a donné les premiers soins au blessé, qui a été conduit à l'hospice civil de Calais.

— Par suite d'un brouillard des plus intense le paquebot-malle anglais a pu difficilement trouver l'entrée du port, la nuit dernière.

On a dû tirer une quinzaine de coups de canon, de l'extrémité de la jetée Est, pour lui indiquer la direction à prendre.

Le brouillard continue.

ST-PIERRE-LES-CALAIS. — Les deux frères Dewitte, de Saint-Pierre, qui font partie du 73e de ligne, actuellement en Tunisie, viennent, dit l'*Avenir de St Pierre*, d'obtenir un avancement et une marque de distinction bien légitimement acquis par leur excellente conduite et leur bonne manière de servir.

L'un d'eux, adjudant, a été nommé chevalier de l'ordre de Nicham et son frère a été promu le même jour au grade de sergent fourrier.

BOULOGNE. — Sous ce titre, parfaitement justifié, PAS DE CHANCE, nous trouvons dans le *Petit Moniteur*, les lignes suivantes :

« Il y a quelques jours, nous avons annoncé que le lot de 100,000 francs du tirage du 4 novembre des obligations du Crédit foncier de France (emprunt de 1879) a été gagné par M. Carroyette, pharmacien au Portel. Cette publication faite nous détachons les renseignements suivants :

« L'obligation qui a gagné le lot de 100,000 fr. était encore, il y a à peine un mois, la propriété de M. Théveny, garde de nuit au chemin de fer d'Orléans, en résidence à Lardy (Seine-et-Oise); M. Théveny avait souscrit cette obligation lors de l'émission, et il effectuait les versements tous les six mois.

» Ici, il faut dire que M. Théveny est père de quatre enfants et n'a, pour faire vivre sa famille, que ses appointements de garde de nuit, soit 90 francs par mois. Or, le 17 septembre, un malheur frappa cette famille peu fortunée. Un des enfants, un garçon de dix-sept ans, reçut à l'œil gauche un coup violent qui mit cet organe en danger.

» De nombreux voyages à Paris pour la consultation d'un docteur oculiste, furent nécessaires et les soins occasionnaient des dépenses considérables pour le père de famille. Bref, M. Théveny prévoyant l'impossibilité d'effectuer le dernier versement au 15 octobre, donna à la recette particulière d'Etampes l'ordre de vendre son obligation. Ce qui fut fait avec une perte de 54 fr. 30 sur les sommes déboursées par le garde de nuit. Qu'on juge du désespoir de cet homme lorsqu'il reçut du Crédit foncier une lettre lui annonçant que son obligation (on la croyait encore entre ses mains), venait de sortir en gagnant le lot de 100,000 francs.

» Tel est le récit qui nous est fait et dont on nous propose d'établir la véracité par l'envoi de la lettre du Crédit foncier. »

FAUQUEMBERGUES. — Encore une tuile qui tombe sur la tête de notre conseiller général, maire de Fléchin : huit conseillers municipaux sur onze viennent de lui adresser leur démission, motivée par son refus de rétablir le Christ de l'école des garçons, enlevé on ne sait comment.

ARRAS. — Avant-hier matin, à 8 heures, on a retiré du bassin du Rivage le corps du sieur Garin, Adolphe, âgé de 69 ans, rentier, rue du Coclipas, n° 4. Cet homme donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale. Il a dû se jeter à l'eau hier, vers sept heures du soir.

Le corps a été transporté à l'hôpital.

CROISILLES. — La nommée Rivaux, Sophie, journalière à Saint-Léger, a été trouvée asphyxiée à son domicile. Cette malheureuse avait auprès d'elle une lampe à pétrole, et sur la table une bouteille remplie d'essence. On présume que, voulant mettre du pétrole dans sa lampe allumée, une explosion se sera produite et que le feu se sera communiqué à ses vêtements.

Cette femme, âgée de 54 ans, était veuve sans enfants et avait la triste réputation de s'adonner à la boisson.

LENS. — Le 12 courant, des bateliers ont retiré du canal de la Deûle, sur le territoire de Vendin-le-Vieil, le cadavre d'un individu dont l'identité n'a pu être constatée.

Le corps ne portait aucune trace de coup ou de blessure et, d'après l'avis du médecin, la mort remontait à cinq ou six jours. On croit à un accident.

— On dit qu'une des sociétés qui exploitent à Audincthun des mines de phosphate de chaux, va reprendre l'ouverture de la carrière de marbre qui y existe.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 15 DÉCEMBRE. — Edmond Bury, rue de Lille, 82. — Henri Dekeyser, rue des Sept-Ponts, fort Masure, 9. — Amand Trentesaux, rue Malplaquet, maisons Six. — Henri Leman, rue de l'Epeule, cour Lampe, 9. — Laure Noulez, rue de l'Hospice, 40. — Jeanne Meurisse, aux Trois-Ponts, cité Devogel, 17. — Daniel Bulckaen, quai de Calais, maisons Rogier, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 DÉCEMBRE. — Virginie Verpeeten, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, 15. — Ernest Vercagne, 46 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Emile Ducourant, 10 jours, rue de la Longue-Chemise, cour Ferret, 33. — Henri Liévin, 5 mois, rue des Anges. — Alfred Renard, 27 ans, liseur, rue Bayart, 18. — Jules Lorthiois, 1 mois, rue du Grand-Chemin. — Fidéline Lerouge, 73 ans, ménagère, rue de la Basse-Masure, 71.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 15 décembre. — Louis Desrumeaux, rue de la Latte. — Victor Liagre, chemin des Mottes. — Angèle Leprêtre, rue St-Pierre. — Germaine Her, au Tilleul. — Charles Masurel, Malcense.

DÉCÈS du 15. — Jules Delmasure, 40 ans, Hôpital-Civil. — Adèle Lebrun, 67 ans, Croix-Rouge. — Marcel Crepel, 6 mois, Blanc-Seau. — Julia Dumez, 36 ans, rue Neuve-de-Roubaix.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Dubar-Desrousseaux**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Charles-Constant-Joseph Dubar**, décédé à Pau, le 14 décembre 1882, dans sa 50e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 19 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 20 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée rue du Pays.

La famille **L. Florquin-Florin**, vous prie d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Paul Florquin**, dessinateur, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1882, à l'âge de 27 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **François Debuck**, époux de Dame **Sophie Gillis**, décédé subitement à Saint Pierre-les-Calais, le 8 décembre 1881, dans sa cinquante-septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La famille **Rousseaux-Rémy**, vous prie d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Juliette Rousseaux**, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1882, à l'âge de 59 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre-Henri-Joseph Vandamme**, décédé à Roubaix, le 1er décembre 1881, dans sa 25e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois de 1re Classe, sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 19 décembre 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Charlotte Lamèle**, veuve de Monsieur **Ambroise Mamet**, décédée chez son gendre, Monsieur Louis Zimmermann, rue Wallon, le 14 novembre 1882, à l'âge de 76 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Louis Decock**, décédé à Roubaix, le 16 novembre 1882, dans sa soixantième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister à l'Obit que fera célébrer la Société des Fidèles-Trépassés le mercredi 20 courant, à 7 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 18 décembre 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Clémence Cardon**, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1881, dans sa 22e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 19 décembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Eugénie Lecomte**, épouse de Monsieur **Diligent**, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1882, dans sa 41e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître Autel de l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 19 décembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Rufine-Thérèse Honoré**, veuve de Monsieur **Jean-Baptiste Cau**, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1882, dans sa 70e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que fera célébrer la Confrérie du Sacré-Cœur, le mercredi 20 courant, à 7 heures, en la même église.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

CONVOCATIONS

Chambre syndicale des ouvriers en bâtiments de Roubaix. — Dimanche 17 décembre, à six heures du soir, soirée vocale suivie de tombola, au bénéfice de trois ouvriers malades, au siège social, estaminet de la Ville-de-Strasbourg, rue Nain.

Chambre syndicale des ourdisseurs de Roubaix. — Dimanche 17 décembre, à 6 heures, assemblée générale au siège social, estaminet du Carrousel, place du Trichon.

BELGIQUE

TOURNAI. — Le 12 décembre, Sa Sainteté a daigné recevoir en audience spéciale les directeurs de l'imprimerie polyglotte de Saint-Jean l'Evangéliste, à Tournai (Desclée, Lefebvre et Cie.)

Ces honorables directeurs ont eu l'honneur de remettre les plus belles œuvres de leur industrie, un missel, une sainte Bible, et un rituel, véritables chefs-d'œuvre de l'art typographique.

Des reliures merveilleusement riches, aux armes du Pape Léon XIII, et ornées de pierres précieuses ajoutaient à la valeur de ce présent artistique.

Les gravures et les ornements de ces beaux ouvrages ont été exécutés sous la direction de M. le baron Béthune, le célèbre archéologue.

Le très Saint-Père a daigné agréer avec bonté ce témoignage de filiale affection, et il a donné l'ordre de porter immédiatement en sa chapelle le splendide missel.

LES LANGUES EN BELGIQUE. — Voici, dit le *Journal de Liége*, une petite statistique qui indique quelles sont les langues que l'on parle en Belgique et dans quelles proportions ces langues y sont parlées :

Sur mille habitants: 493,5 parlent le flamand, 428 le français (ou wallon), 64 le français et le flamand, 7 l'allemand, 4 le français et l'allemand, 1,5 ne parlant que d'autres langues, 1 parle le français, le flamand et l'allemand, 0,5 parlent le flamand et l'allemand, 0,5 sourds-muets.

On voit que sur mille habitants, 64 parlent le français et le flamand : on peut affirmer, croyons-nous, que les personnes qui parlent les deux langues sont presque toutes d'origine flamande. Les Flamands ont donc tort de se plaindre ; la connaissance des deux langues leur donne sur les Wallons un avantage évident.

La malle jaune. — On écrit de Bruxelles à la *Meuse* :

« Un assez curieux détail à propos de l'affaire Peltzer. Vous savez le rôle qu'y joue la fameuse malle jaune que depuis plusieurs mois on cherche en vain à découvrir. Un mauvais plaisant a trouvé spirituel d'écrire au procureur du roi pour l'avertir que cette mystérieuse valise se trouvait déposée à Bruxelles, chez un M. Z..., homme fort honorable et très connu qui habite la rue Stévin. N'écoutant que son zèle et considérant l'importance de l'objet indiqué, le parquet s'est empressé d'ordonner des perquisitions chez M. Z... Inutile d'ajouter qu'elles n'ont rien fait découvrir et qu'elles n'ont abouti qu'à faire constater.... l'ahurissement de l'honnête particulier à qui un inconnu a joué ce tour abominable. »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU PUY-DE-DOME

L'affaire de Montceau-les-Mines

Audience du 15 décembre

Je ne veux pas revenir en détail sur les interrogatoires de ce matin. Dans cette affaire de Montceau-les-Mines, à côté de trois ou quatre chefs de file, il y a une vingtaine de chenapans obscurs, de polissons sans caractère qu'on a cueillis un peu au hasard dans la bande des pillards de la chapelle et qui valent à peine l'honneur d'être nommés. Tous ont à répondre des mêmes méfaits, bris de vitres, menaces de mort au curé, aux Sœurs ou aux Frères, excursion armée à travers le village et le pillage de l'église du Bois-Duverne. Ce sont ces troisièmes rôles qu'on a interrogés ce matin. Le plus marquant de la troupe est un mauvais drôle nommé Devillard, qui a pillé la boutique d'un armurier, armé les ouvriers et recruté pas mal de mineurs en les menaçant de mort et en leur annonçant que le grand jour était venu. Devillard était à la tête de la seconde bande qui a saccagé l'église. La première était commandée par Viennet, avec Juillet pour lieutenant. On se souvient qu'après la mise à sac, les deux bandes firent leur jonction et marchèrent sur Blanzy. C'est Bonnot qui arrêta les émeutiers en route en leur criant qu'ils s'étaient trompés de date.

Les accusés Laugerette et Lautrey nient toujours avoir pris part au pillage de la chapelle. L'un et l'autre cependant, se sont vantés publiquement d'avoir uriné sur de vieux saints. L'accusé Peller prétend qu'il a été forcé de marcher par des individus déguisés et porteurs de longues barbes, évidemment postiches.

Après l'interrogatoire de ce Peller qui portait le drapeau rouge en tête de la bande, et de Thomas, le sonneur de clairon, on va passer aux dépositions. Mais sur l'interpellation intelligente d'un juré qui demande quel est le degré d'instruction de chacun des accusés, le président les interroge à cet égard. Tous, sauf six, savent lire et écrire. Bonnot le théoricien de la bande et fort intelligent et a une instruction primaire presque complète.

L'ancien maréchal des logis de Montceau-les-Mines connaissait depuis longtemps l'existence de la bande noire qui se réunissait dans les bois fomentait les grèves, et dont le chef était un ménétrier nommé Suchet. On évaluait le nombre des adhérents à près d'un millier.

On entend ensuite un nommé Vindrolay, tailleur, que la bande noire a assommé à demi pendant une grève en 1880, parce qu'il allait à l'église. Intimidé par cette leçon qui lui a profité, Vindrolay a aujourd'hui bouche close. Il trouve tous les accusés de gentils garçons et ne sait rien des faits.

Une déposition bien intéressante est celle de M. Campionnet, maître de forges, qui a surpris quelques-unes des réunions de la bande noire dans le bois. Il s'est procuré les statuts de cette Société secrète et les a portés à M. Hendlé, préfet de Saône-et Loire, qui a haussé les épaules et n'a pris aucune mesure, absolument aucune. La Bande-Noire avait les apparences d'une Société de secours mutuels. Il était dit sur les statuts que les ouvriers devaient renoncer à toute pratique religieuse. Toutes les Sociétés secrètes de la région de Montceau étaient issues les unes des autres et dépendaient toutes de la fédération ouvrière du Sud-Est.

La femme Ponnet dont le mari est contremaître de l'exploitation des mines, dépose qu'ayant entre ses bras, sur son oreiller, son onzième enfant, elle a vu placer la cartouche de dynamyte dans la rosace de la chappelle du Bois-Duverne et elle a assisté de chez elle au pillage et à l'incendie de cette chapelle dont la porte avait été fracturée à coup de hache. Pendant le sac de l'église, les cris de : Vive Robespierre ! vive la révolution sociale ! retentissaient au milieu d'autres vociférations impies. La femme Ponnet reconnaît parmi les accusés; Durix, Chanliaud, et elle croit reconnaître Bonnot.

Le mari, Ponnet, renouvelle la déposition énergique qu'il a faite à Chalon. Les démolisseurs de la chapelle criaient : « brigand de bon Dieu, montre-toi donc si tu existes ! » Après avoir saccagé l'église, les émeutiers ont envahi et pillé la maison des Sœurs. La cloche de l'église ne cessait de sonner le tocsin. On se passait la corde de mains en mains pour appeler les amis. Enfin on a amoncelé les bancs et mis le feu à l'église. Ponnet aussi croit bien avoir reconnu Bonnot dans la bande, mais il n'en peut jurer. Depuis quelque temps les ouvriers annonçaient que le temps était proche où les pauvres deviendraient des riches. C'est le mot de toutes les révolutions.

Le docteur Jeannin, maire de Montceau, reprend, lui aussi, sa déposition de Chalon, déposition miel et vinaigre dans laquelle le médecin opportuniste déclare que le cléricalisme a surexcité les passions anarchistes. Naturellement c'est le lapin qui a commencé, c'est la faute des curés si on a renversé les reposoirs, brisé les croix, mutilé les statues et brûlé l'église du Bois-Duverne. Le témoin reconnaît, du reste, que les journaux anarchistes comme le *Prolétaire*, le *Pauvre*, la *Tenaille* et l'*Etendard révolutionnaire*, ont complètement gangrené la population.

Il faut ajouter que ce maire républicain a été menacé comme un simple clérical, notamment depuis le procès de Chalon et qu'il a été chansonné par le bon peuple entre M. Schneider et M. Chagot.

Un détail nouveau : La veille des événements, deux individus étrangers au pays ont parcouru Montceau, annonçant que bientôt la poudre et la dynamite parleraient.

Après M. Jeannin, M. Chagot est introduit. L'honorable directeur de la Compagnie minière de Blanzy, au courage et à la bienfaisance duquel je tiens à rendre, une fois de plus hommage, ne s'étonne pas qu'on ait choisi pour un mouvement anarchiste Montceau où il n'y avait pas de garnison.

Il ajoute que la préfecture de Macon, prévenue de l'organisation socialiste, est restée si complètement inerte qu'on pourrait presque l'accuser de complicité morale. (Sensation.) Les attentats de Lyon, coïncidant avec le premier procès, prouvent que cette organisation était l'œuvre d'un parti qui rayonne sur toute la France.

Au milieu de l'attention sympathique de tous les gens de cœur, M. Chagot rappelle qu'il a tout fait pour ses ouvriers auxquels il donnait une maison et un jardin, moyennant un loyer de trente francs par an, pendant dix ans, pour lesquels il a créé des écoles, des paneteries à bon marché, des ouvroirs, une caisse de retraite, un hôpital, une caisse de secours mutuels, un bureau de bienfaisance, et dont — il faut le dire à son honneur — il s'est efforcé autant qu'il l'a pu de relever le niveau moral. La déposition de M. Chagot prouve une fois de plus qu'on n'obtient rien des ouvriers par la bonté.

M. Chagot déclare énergiquement que privé, par la libérale République, de la faculté de manifester ses idées religieuses au dehors, il a, lui, interdit à ses ouvriers toute manifestation antireligieuse au dehors, les laissant libres, d'ailleurs, de faire chez eux ce qu'ils veulent : « Catholique, dit M. Chagot, je proclame la liberté des croyances à l'inverse de tant de libres-penseurs qui l'oppriment. »

Le procureur Allary demande aux accusés s'ils ont des plaintes à formuler contre M. Chagot. Il les adjure de parler. « Voici, dit-il, le moment venu. » Silence général.

Me Laguerre répond que leurs défenseurs formuleront leurs griefs pour eux. A ce moment Me Millerand déclare que tous les accusés ont été forcés de travailler le 14 juillet. Tous se lèvent comme un seul homme et appuient l'affirmation de l'avocat.

M. Chagot répond que c'est absolument faux, qu'il a laissé ses ouvriers libres de chômer ou de travailler.

Juillet et Dévillard désignent les noms de divers contre-maîtres qui les ont forcés au travail sous peine de renvoi.

ALBERT BATAILLE.

COUR D'ASSISES DU BRABANT

Présidence de M. DEMEURE
président de chambre de la cour d'appel

Audience du vendredi 15 décembre 1882.

AFFAIRE PELTZER

L'affluence des curieux devient chaque jour plus considérable, mais comme la salle ne peut en définitive contenir qu'un chiffre déterminé, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Une foule énorme encombre la place Gendebien et la grande cour du palais de justice.

L'audience est ouverte à 9 h. 40.

M. le président. | La parole est continuée à Me Picard.

Me Picard. — J'ai eu l'honneur d'examiner deux points, savoir : les époux Bernays et ensuite Armand Peltzer. Imaginez qu'on supprime les Bernays, on est en présence d'un tronçon mutilé. Je vais examiner comment Peltzer est entré en relations et ensuite la crise de 1881.

Je vous ai déjà dit hier qu'il est impossible qu'Armand ait voulu faire un assassin d'un frère qui depuis tant d'années était l'objet d'une tendre sollicitude. On doit rendre cette justice au ministère public, lequel n'a pas donné par trop d'importance aux dépositions du groupe des domestiques.

Le défenseur explique comment Armand Peltzer a été introduit dans le ménage Bernays, il raconte tout ce que les témoins ont déjà dit, mais il s'applique surtout à montrer que l'intimité de Mme Bernays, et de son client a été des plus loyales, des plus honnêtes.

D'ailleurs, Armand ne voulait pas se remarier, en voici la preuve :

Un jour, Armand fit une confidence à un de ses amis qui lui conseillait un nouveau mariage. Il déclare qu'il ne peut se remarier ; il ne veut pas donner une marâtre à sa petite fille.

En supposant même que ce motif n'était pas le seul, et qu'il y eût en plus son amour pour Mme Bernays, était-ce là la grande passion irrésistible qui conduit au crime.

Le souvenir de la mère de Mariette l'empêchait ainsi de se remarier. L'existence de Mariette l'empêchait de se remarier ailleurs, et l'accusation prétend qu'il a foulé cet intérêt aux pieds pour courir les risques, son enfant à la main, de l'épouvantable passion qu'on lui reproche. Il aurait fallu une grande passion pour vaincre cet obstacle moral de l'existence de Mariette.

Pour la dépeindre, Me Picard veut lire des lettres de la petite Mariette.

M. LE PRÉSIDENT.— Je ne puis vous permettre de lire ces lettres si elles ne sont pas au dossier.

Me PICARD proteste.

L'ACCUSÉ, pleurant, refuse à son défenseur l'autorisation de lire ces lettres.

Me PICARD ne peut plus dominer son émotion. Il pleure aussi et rejetant les lettres sur sa table, s'écrie : Armand ne veut pas que des lettres de sa fille soient lues ici : je ne les lirai pas. (Sensation.)

Après quelques paroles émues du défenseur, l'incident est clos.

Me Picard continue la discussion des lettres de Robert Peltzer, de Buenos-Ayres. Il paraît que ces prosopopées provenaient de ce qu'Armand avait oublié d'envoyer à Robert un compte de frêt et de connaissement.

Le frère Robert croyant aux exagérations de sa mère, attribuait cet oubli à une passion absorbante, alors qu'Armand était très occupé de son projet de navigation, comme sont venus le déclarer MM. Sadoine et d'Angrimont.

Robert était aussi un exalté, Armand lui a fait souvent ce reproche. On a voulu faire quelque chose de Robert qui n'est rien. Tandis que James est représenté pour un complice, pour avoir posé les actes les plus simples. On exhibe Robert comme le Mentor de la famille.

Nous ne parlerons pas de Mme Peltzer mère qui a dit, dans un moment d'égarement, des paroles malheureuses qui ne sont pas un argument sérieux.

On a reproché aussi à Armand d'avoir servi de secrétaire à Mme Bernays immédiatement après le crime. C'est alors aussi qu'Armand a juré à son amie qu'il n'en connaissait rien.

Il savait tout cependant, mais il ne devait rien dire, et nous démontrerons pourquoi.

Donc Armand avait fait une visite de politesse, et là il rend à la veuve le petit service de répondre pour elle à des lettres, etc.

C'est là un acte tout simple et que l'accusation a légèrement interprété comme un acte criminel.

Me Picard commente ensuite la lettre de Bernays notifiant à Peltzer qu'il ne veut plus le revoir.

Le défenseur s'arrête et annonce que demain il s'occupera de l'attitude et de la conduite de Bernays à partir de la lettre ci-dessus jusqu'au crime.

L'audience est levée à 3 h. 20 et renvoyée à demain à 9 heures.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Le conseil des ministres

Paris, 16 décembre.

Le conseil des ministres s'est tenu ce matin, sous la présidence de M. Grévy.

M. l'amiral Jauréguiberry, qui souffre d'une bronchite, n'y assistait pas.

L'expédition au Tonkin

Paris, 16 décembre.

La présentation d'un projet de credit pour le Tonkin est ajourné; mais il est inexact, jusqu'à présent, que le projet d'expédition soit abandonné.

L'affaire de Montceau-les-Mines

Riom, 16 décembre.

Au début de l'audience d'aujourd'hui, Me Laguerre demande au président de faire assigner M. Hemblé, ancien préfet de Saône-et-Loire, afin qu'il fournisse des éclaircissements.

Le procureur-général déclare s'en rapporter à la sagesse de la cour.

Les autres témoins sont entendus, notamment M. DEMILY, directeur des mines de Saint-Derain, qui déclare avoir eu connaissance de la formation des sociétés secrètes.

M. GAUTHIER, desservant de Bois-Duverne, constate l'existence et l'attitude menaçante de la bande noire.

Le président annonce au témoin Jeannet, garde de Montceau, l'explosion arrivée jeudi devant sa maison. Il le rassure et l'invite à déposer.

M. Guyon modifiant sa déclaration de Châlon, assure que le curé de Bois-Duverne est la cause du renvoi des ouvriers.

La question égyptienne

Londres, 16 décembre.

Dans un meeting libéral de Glascow, M. Forster a dit que l'Angleterre devra quitter l'Egypte, aussitôt que le Khédive pourra gouverner seul, mais que son premier devoir est d'assurer l'ordre et la tranquillité du pays, et d'empêcher les autorités égyptiennes de favoriser l'esclavage.

Prolongation du traité austro-allemand

Londres, 16 décembre.

On mande de Berlin au *Standard*, que le traité austro-allemand est prolongé pour dix ans. Il exclut l'entrée d'une troisième puissance dans l'alliance, laquelle serait exclusivement défensive. Le traité vise surtout la conservation de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne, et du Tyrol et des provinces Adriatiques par l'Autriche.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*

Séance du samedi 16 décembre 1882

Présidence de M. BRISSON

Bruits de couloirs

Parmi les documents parlementaires distribués aujourd'hui aux députés, se trouve un projet de loi de M. Tirard, tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1887, la surtaxe de trois francs par hectolitre de vin, actuellement perçue à l'octroi de Roubaix.

Cette surtaxe est indépendante du droit de 4 francs 80, qui peut être perçu à titre de taxe principale sur la même boisson.

La distribution continue avec deux rapports de M. Philippoteaux, prorogeant les vins et les alcools aux octrois de Lille et de Merville.

La séance est ouverte à 2 heures.

Postes et télégraphes

La Chambre adopte le projet de loi tendant à autoriser l'acquisition de terrains et d'hôtels destinés au service des postes et des télégraphes.

Octrois de Lille, Avesnes et Merville

La Chambre adopte également : 1° le projet de loi ayant pour objet la perception de surtaxes sur les vins, sur les cidres, les poirés, les hydromels et sur l'alcool, à l'octroi de Lille (Nord). — M. Philippoteaux, rapporteur.

2° Le projet de loi ayant pour objet la prorogation des surtaxes établies sur les vins et l'alcool à l'octroi d'Avesnes (Nord). — M. Philippoteau, rapporteur.

3° Le projet de loi ayant pour objet la prorogation de surtaxes sur les vins et les alcools à l'octroi de Merville (Nord). — M. Philippoteau, rapporteur.

Validation

L'élection de M. Sauderique, est validée.

Discussion du budget extraordinaire du ministère des travaux publics.

La Chambre aborde la discussion du budget extraordinaire du ministère des travaux publics.

Les deux premiers chapitres sont adoptés.

Sur le chapitre III, répondant à M. Nadaud, M. HÉRISSON, ministre des travaux publics, dit: « Une commission est nommée pour examiner « la question d'amélioration de la situation des « conducteurs des ponts-et chaussées. »

Les chapitres III à VII sont adoptés.

Sur le chapitre VIII, relatif aux études sur les travaux des chemins de fer exécutés par l'Etat, M. RASPAIL s'attache à réfuter les critiques faites contre le réseau de l'Etat.

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Le Havre, 16 décembre.

Cours de clôture de New-York du 15 décembre.

nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.
00.00	10.32	10.35	10.48	10.60	10.73	10.85	10.97	11.08

Ventes du jour : 69,000 balles.
Recettes du jour : 56,000 balles contre 44,000 b. en 1881 et 50,000 en 1880.
Total de la semaine : 258,000 balles contre 235,000 b. en 1881 et 239,000 en 1880.

Saindoux

déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	aout.
00.00	10.77	10.82	10.87	10.92	11.00	11.05	11.10	11.15

Maïs

oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin
00	00	69 1/4	65 3/4	64 3/4	64 1/2	63 1/2	63 1/4	00

Roubaix, le 16 décembre 1882.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 16 décembre.
Ventes 1,000 b. Marché inchangé.
Liverpoo, 16 décembre.
Ventes 8,000 b. Marché inchangé.
New-York, 16 décembre.
New-York, 10 3/8.
Recettes 56,000 b
New-Orléans low middling 74 1/2.
Savanah » » »» »/».

PARIS, 16 décembre. — HUILE DE COLZA 10 k., fut com. esc. 1 0/0 : Courant, 83 75 à .. ..; janvier 84 .. à .. ..; 4 premiers, 84 25 à .. ..; 4 de mai 80 75 à .. .. — HUILE DE LIN : Courant, 60 25 à .. ..; janvier 60 25 à .. ..; 4 premiers, 60 50 à .. ..; de mai, 60 50 à .. .. — SPIRITUEUX (100 d., l'h. 90e, fut c., esc. 10 k.): Courant, 50 50 à .. ..; janvier, 51 .. à .. .., 4 premiers, 52 .. à .. ..; de mai, 53 75 à .. .. — SUCRES 88o SACCHARIMET. (100 0/0, Nre 10/13 ct., 53 .. à 53 25 — SUCRES BLANCS N° 3 : Courant, 59 75 à .. ..; janvier, 60 10 à .. ..; 4 premiers, 61 12 — SUCRES RAFFINÉS : 107 .. à 108 .. — FARINES 9 MARQUES (159 hect., d., c., esc., 1/2. Courant, 61 60 à .. ..; janvier, 57 50 à .. .. 4 premiers 57 25 à .. ..; 4 de mars 57 .. à .. ..; — MARQUE CORBEIL : (159 h.), 61 .. à .. .. — BLÉS 77/75, k., s. esc. comptant; Courant, 25 25 à .. ..; janvier 25 40 à .. ..; 4 premiers, 25 80 à .. ..; 4 de mars, 26 25 à .. .. — SEIGLE. 70/73 k., s. esc. comptant. Courant, 16 25 à .. ..; janvier. 16 50 à .. ..; 4 premiers, 16 75 à .. 4 de mars, 17 75 à .. ..

LILLE, 16 déc. — Sucre Indien 88 degrés cours offi. 58 ... Id. nos 7 à 9 .. .. Id. en pain, 6 k. no 1, 114 .. Sucre numéro 3 .. .. Id. Indigène no 3 .. .. 3/6 betteraves disponibles 48 ... Id. courant .. .. Id. Grains disponibles .. .. Id. fin 1re qual. dispon. 48 .. Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. .. d. à livrer, premier .. .. Id. 4 janvier .. .. Id. 4 d'été, ... Id. 4 derniers .. .. Id. prochain .. ..

Marché aux Huiles de Lille

COURS PRÉCÉDENTS

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	78 .. à	18 .. à 25 ..	18 .. à 18 50
— épuré p. q.	84	.. ..	.. ..
Œillette b. goût.	.. ..	29 .. 30 ..	15 .. .. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	60	15 .. 16 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	14 .. 15 ..	13 50 14 50
Lin du pays	57	20 .. 22 ..	25 .. .. ..
Lin étranger	55 50	20 .. 21 ..	21 .. 22 ..

COURS DU 16 DÉCEMBRE

Huile de colza	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet	.. ..
Lin du pays	.. ..
Lin étranger	54 50 .. ..
Cameline	.. .. ..
Chanvre	.. .. ..

ANVERS, 15 décembre.— Froments : Calmes ; prix sans changement.
Seigles : Faibles.
Pétrole : Tendance ferme.
Disponible, 19 1/4 ; Courant, 18 3/4 ; Janvier, 19 3/4
Janv.-Mars, 20 0/0.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE
Le Jeudi 14 décembre 1882, matin

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

DIMINUTION

Encaisse or	5 000.000
Encaisse argent	6 000.000
Portefeuille	15.000.000
Avances sur titres	2.500.000
Comptes courants du Trésor	5.000.000
Comptes courants particuliers	23.000.000
Circulation des billets	....
Proportion	....
Bénéfices de la semaine	1.200.000

PILULES COLBERT
Stomachiques, apéritives et dépuratives souveraines contre la constipation, la bile les glaires et les étourdissements. 3 francs la boîte (90 pilules). Dépôt à Roubaix, dans toutes les pharmacies. 2938

Asthme Oppression
Le Sirop de [illegible]
d'un succès toujours [illegible] depuis vingt ans, calme [illegible] les crises [illegible]
Excellent [illegible] les Palpitations, Rhumes, Maladies de Poitrine. — Le Flacon 3 fr.
Dépôt : pharmacie Bataille et toutes les bonnes pharmacies. 2931

FER BRAVAIS
[illegible]

Le Propriétaire-Gérant, Alfred REBOUX
Imprimerie Alfred REBOUX